REGLEMENT PARTICULIER 2023
COURSES SUR PISTES

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Dynamic Moto Club Lamothais
E-mail : dynamic.motoclub@gmail.com
Téléphone : 0677367176
N° d'épreuve FFM : 432
Date : 5 MARS 2023
Lieu : Lamothe-Landerron
Organisateur technique : Championnats de France Speedway

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 I ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 I LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**Parade Elodie**	Licence :
Directeur de course adjoint	**Cazeta Renaud**	Licence :
Délégué FFM / Président de jury	**Bares J-N**	Licence :
Arbitre CCP	**Martin Christophe**	Licence :
Juge de départ	**Davanzo Lucas**	Licence :
Commissaire technique responsable	**Chaveron Patrice Queyrol Bruno**	Licence :

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

CHAMPIONNAT DE FRANCE

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

★ Championnat de France Long-Track

- ☐ 500 cc Elite
- ☐ 500 cc U26
- ☐ 250 cc

★ Championnat de France de Course sur piste

- ☐ Sidecar
- ☐ 85-129 cc
- ☐ Kids
- ☐ Educatif

★ Championnat de France de Speedway

- ☒ 500 cc Elite
- ☐ U26
- ☐ 250 cc

★ Coupe de France de Speedway

- ☐ Promotion Cup 500
- ☐ Youth Cup 500
- ☐ Youth Cup 85-129 cc

★ Championnat de France de Flat-Track

- ☐ Dirtbike
- ☐ Tracker
- ☐ Powerbike

CHAMPIONNAT DU MONDE

FIM

Les courses FIM suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

CHAMPIONNAT D'EUROPE

FIM EUROPE

Les courses FIM EUROPE suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

HORS-CHAMPIONNAT

Les courses hors-championnat suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

250 cc + Championnat de France Side-Cars
.....
.....

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Ducourneau J-M**

Nombre de secouristes ..... **4 Minimums**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Marmande**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **STADIUM PATRICK GORET**

Adresse ..... 94 IMPASSE DU SPEEDWAY 33190 LAMOTHE-LANDERRON

Caractéristiques :

Longueur de la piste **360**

Largeur minimum de la piste **14**

Nombre d'OCP* **4**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 18/04/2023	DATE : 18/01/2023	DATE : 02/02/2023 NUMÉRO : 23/0081

DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS
94 IMPASSE DU SPEEDWAY
33190 LAMOTHE-LANDERRON
Tél : 06 77 36 71 76
Mail : dynamic.motoclub@gmail.com
SIRET : 441 459 030 00018

LNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Moto-Club : Dynamic Moto Club Lamothais

Date : 5 MARS

Lieu : LAMOTHE-LANDERRON

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
7 H	9H	Contrôles administratifs	ELITES 500,SIDE-CARS 500,250	
7 H	18 H	Contrôles techniques	ELITES 500,SIDE-CARS 500,250	

FÉDÉRATION FRANÇAISE

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : Dynamic Moto Club Lamothais

Date : 5 MARS

Lieu : LAMOTHE-LANDERRON

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
7H	9 H	Contrôles administratifs	Elites 500 Side-Cars 500 et 250 cc	2 H
7H	18 H	Contrôles techniques	Elites 500 Side-Cars 500 et 250 cc	
9 H 30	11 H	Essais de la gille de départ	Elites 500 Side-Cars 500 et 250 cc	
11H	12H	Manches des non qualifier	500 cc non qualifier	
12 H	12 H 30	2 Manches Sides Cars et 1 Manche 250 cc	500 cc et 250 cc	
13 H 45	14 H	PARADES PILOTES	Elites 500 Side-Cars 500 et 250 cc	
14 H 15	18 H	Manches Elites 500 cc	500 cc	
		2 Manches Side-Cars	500 cc	
		3 Manches 250 cc invitations	250 cc	
18 H	18 H15	PODIUM	Elites 500 Side-Cars 500 et 250 cc	

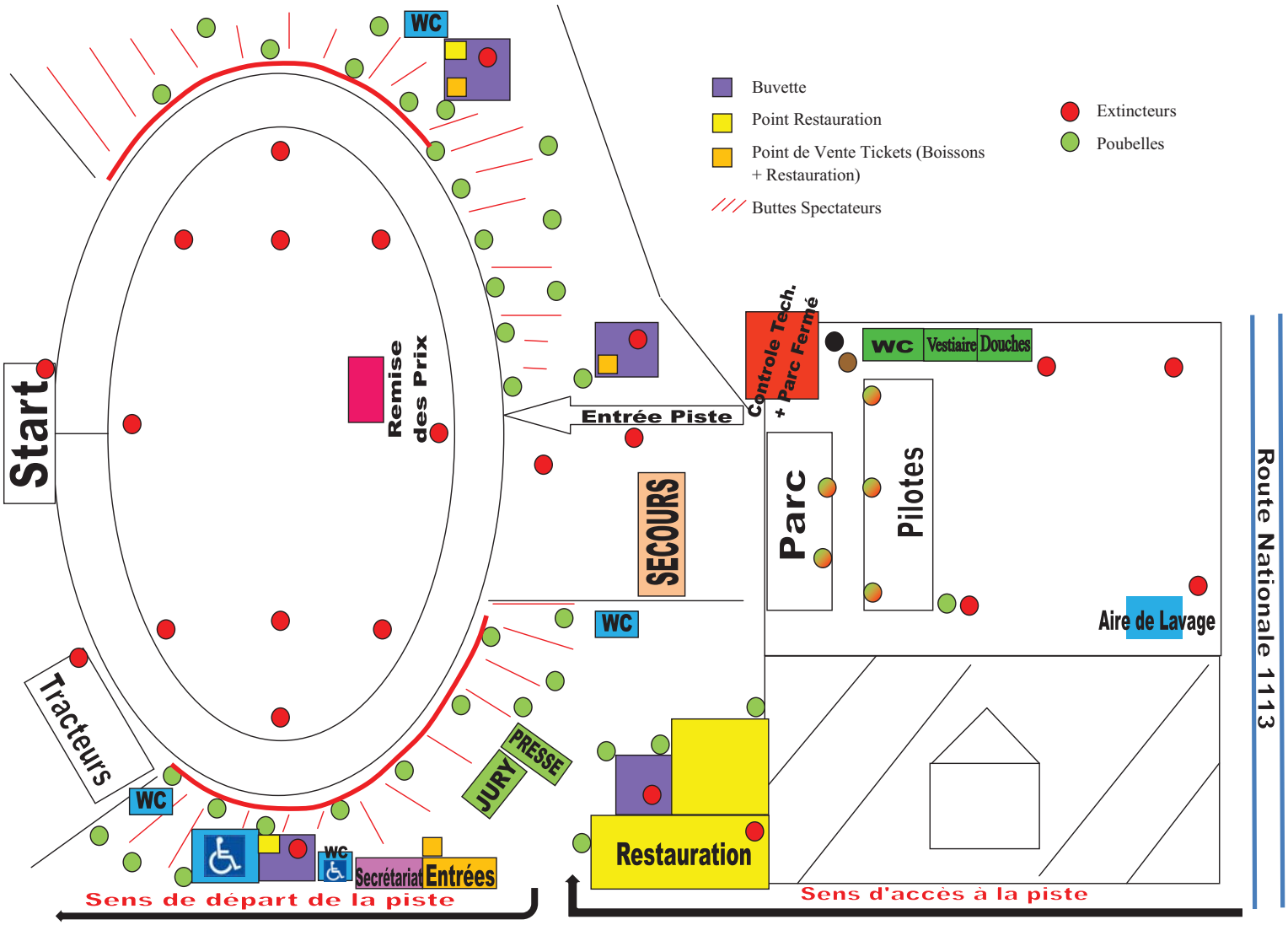
Buvette
Point Restauration
Point de Vente Tickets (Boissons + Restauration)
Buttes Spectateurs
Extincteurs
Poubelles
Start
Remise des Prix
WC
Entrée Piste
Controle Tech. + Parc Fermé
WC
Vestiaire
Douches
Parc
Pilotes
SECOURS
WC
Aire de Lavage
Route Nationale 1113
Tracteurs
WC
PRESSE
JURY
WC
Secrétariat
Entrées
Restauration
Sens de départ de la piste
Sens d'accès à la piste

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS
94 IMPASSE DU SPEEDWAY
33190 LAMOTHE-LANDERRON

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11079431004 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE - SPEEDWAY** se déroulant à **LAMOTHE-LANDERRON** du **05/03/2023** au **05/03/2023.**

Cette attestation est valable du **05/03/2023** à **06H00** au **05/03/2023** à **21H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg , le **2 février 2023**

GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme